



No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
27 octobre 2016**

16-10-177

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance d'ajournement du 27 octobre 2016

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 27 octobre 2016 à 20 h 58 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseill re Jinny Brunelle;

formant quorum sous la pr sidence de madame le maire.

Monsieur le conseiller Fran ois Pleau, monsieur le conseiller Gilbert S guin sont absents.

Monsieur le directeur g n ral Michel Bertrand est pr sent.

P RIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur g n ral fait la lecture de la pri re.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est propos  par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

QUE l'ordre du jour soit adopt  comme suit :

1. P riode de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Relev  de soumissions – travaux de nettoyage de foss s
4. Plaintes concernant les d passements fr quents des limites de vitesse sur le territoire de la municipalit  par plusieurs usagers de la route
5. R fection du terrain de baseball
6. Centre d'action b n vole L'Actuel
7. Questions de l'assistance
8. Lev e ou ajournement de la s ance

Ont vot  POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseill re Jinny Brunelle.

*** ADOPT E   L'UNANIMIT  ***

RELEV  DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSS S

ATTENDU QUE la municipalit  souhaite proc der   des travaux de nettoyage de foss s   diff rents endroits sur son territoire;

ATTENDU QUE les deux entreprises locales sp cialis es dans ce type de travaux ont re u le devis sommaire leur permettant de soumissionner sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissions re ues sont les suivantes:

| Entreprises | Total sans les taxes | Total incluant les taxes |
|----------------------------|----------------------|--------------------------|
| Excavation G. Lalonde inc. | 20 000,00 \$ | 22 995,00 \$ |
| Transport Yves Dupras inc. | 21 197,00 \$ | 24 371,25 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

16-10-178

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, celle de l'entreprise Excavation G. Lalonde inc., est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

D'ACCORDER le contrat permettant la réalisation des travaux décrits à l'appel d'offres no 2016-10-27 à l'entreprise Excavation G. Lalonde inc.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PLAINTES CONCERNANT LES DÉPASSEMENTS FRÉQUENTS DES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ PAR PLUSIEURS USAGERS DE LA ROUTE

ATTENDU QU' il y a recrudescence de plaintes formulées de la part de citoyens à l'effet qu'un nombre plus élevé de véhicules circulent sur les routes de la municipalité à des vitesses qui semblent plus élevées que les limites permises;

ATTENDU QUE les plaintes formulées concernent majoritairement les secteurs du village, de la montée Saint-Henri et du chemin Saint-Henri;

ATTENDU QUE bon nombre de citoyens et d'élus s'inquiètent pour la sécurité des autres usagers de la route, notamment celle des piétons et cyclistes, et plus particulièrement celle des enfants;

ATTENDU QUE les récents travaux de resurfaçage complétés ces derniers jours sur la montée Saint-Henri peuvent favoriser de plus grands excès de vitesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-10-179

DE SENSIBILISER la Sûreté du Québec à cette problématique de sécurité afin que les agents patrouilleurs puissent intervenir de façon ciblée et ainsi décourager les présumés délinquants.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics, monsieur Éric Ouellette, a demandé à deux entreprises spécialisées dans la réfection des terrains sportifs, une opinion sur les travaux nécessaires à la réfection du terrain de baseball du parc Yvon-Lauzon et qu'une seule des ces entreprises a répondu à cette demande;

ATTENDU QUE l'entreprise ayant répondu promptement à la demande d'informations jouit d'une bonne réputation dans son domaine d'expertise et a su conseiller adéquatement et avec crédibilité la municipalité pour lui éviter des dépenses inutiles ou inappropriées;

ATTENDU QU' une demande de soumission a été demandée et que le prix est de 8 620 \$ pour les travaux à être effectués sur l'« avant-champ » et de 4 392 \$ pour les travaux à être effectués sur le « champ »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QU' un rabais de 1 000 \$ s'applique lorsque les travaux aux deux endroits sont réalisés au même moment;

ATTENDU QUE le conseil souhaite la réalisation des travaux au même moment;

ATTENDU QU' une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) peut être adressée afin de financer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-10-180

D'ADRESSER une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

D'ACCORDER le contrat de réfection du terrain de baseball à l'entreprise spécialisée Multi-surfaces Giguère inc. pour procéder en 2017 à la réfection du « champ » et de l' « avant-champ », tel que décrit dans sa soumission datée du 18 octobre 2016 au montant de 8 620 \$ + 4 392 \$ - 1 000 \$, pour un total de 12 012 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-10-181

DE CONTRIBUER la somme de 45 \$ au Centre d'action bénévole L'Actuel afin de soutenir les activités de reconnaissances pour les bénévoles de l'organisme dont l'un d'eux est domicilié à Sainte-Marthe.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 40

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-10-182

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Aline Guilloffe
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général